

l'Edition Musicale Vivante

revue mensuelle
le n° 4 francs
abonnement :
france : 40 francs
étranger : 50 francs
chèques postaux : 1246-33



5, rue
du cardinal-mercier
paris (9^e)

Tél. }	Trinité 23-92	Trinité 23-95
	— 23-93	— 23-96
	— 23-94	

Sommaire

LE GRAND PRIX DU DISQUE, par Gérard VOISIN ■ L'INDE ANCIENNE ET LES STATUES PARLANTES, par A. MACHABEY ■ LES VEDETTES DU DISQUE : GABRIEL SIGNORET, par Louis BEYDTS ■ LA PSYCHOPHONIE, par Georges BRÉMONT ■ DOMINIQUE SORDET, CONFÉRENCIER, par Paul ALLARD ■ CRITIQUE DES DISQUES, par Émile VUILLERMOZ ■ LES DISQUES DE VIOLON, par Marc PINCHERLE ■ LES DISQUES DE DICTION, par Régis GIGNOUX ■ LES DISQUES DE CHANT, par Maurice BEX ■ LES DISQUES DE CHANSONS, par Bernard ZIMMER ■ NOS ÉCHOS.

LE GRAND PRIX DU DISQUE 1930

Le lundi 13 mai a eu lieu au restaurant Drouant — à la table même où siègent chaque année, les membres de l'Académie Goncourt — le déjeuner à l'issue duquel fut proclamé le résultat du grand concours organisé par *Candide* pour récompenser les meilleurs disques sortis des presses françaises au cours de l'année 1930.

Nous avons dit quel était le but élevé de cette fondation qui se propose d'encourager les efforts de nos producteurs et d'aider le disque français à tenir son rang en face du disque étranger qui est pour lui un concurrent redoutable.

Dans un salon voisin, un buffet avait été préparé pour les représentants de la Presse qui attendaient le résultat des délibérations. Ainsi se reconstituait d'une façon amusante l'atmosphère traditionnelle du Prix Goncourt qui avait servi de modèle à cette dotation.

La discussion fut chaude. Les éclats en traversèrent parfois les portes mal jointes du petit salon. La voix brusque et joyeuse de Colette, le timbre pacificateur de Gustave Charpentier, l'organe pointu de Maurice Ravel, l'élocution grave et pleine de Jacques Copeau, les inflexions nuancées de Lucienne Bréval, s'entrecroisaient dans un rythme plein de vivacité au cours des controverses que soulevait l'attribution d'un prix ou l'élimination d'un candidat.

Parfois, ce tumulte s'apaisait et l'on entendait les accents harmonieux de l'Electrophone Thomson — un magnifique « Rameau » — qui « sonorisait » la salle des délibérations. Un juré demandait une dernière épreuve et le dévoué Dominique Sordet qui fut l'âme de ce concours, plaçait sur le plateau un disque litigieux pour éclairer une dernière fois la religion du tribunal.

Nous publions ci-contre le tableau officiel du concours. Les discophiles se réjouiront d'y retrouver cette admirable pièce de collection qu'est le *Prélude à l'Après-midi d'un Faune*, dirigé par Walter Straram, la *Sonate* pour piano et violon de Debussy, interprétée par Thibaud et Cortot, la Cavatine de la *Norma*, chantée par Ninon Vallin, la *Voix Humaine*, ardemment soupirée par Berthe Bovy et le fameux *Cirque* de Bilboquet.

Parmi les instruments avec accompagnement d'orchestre, le piano arrive en tête avec l'incomparable *Concerto en fa mineur* de Chopin, joué par Marguerite Long.

Et, parmi les instruments-soli, l'orgue se voit récompensé grâce au *Choral en la*, de César Franck, confié aux doigts de Tournemire; le piano triomphe de nouveau avec Magda Tagliaferro qui a réussi une gravure délicieuse de la *Jeune Fille au jardin*, de Mompou; et la harpe est honorée en la personne d'Henriette Renié qui a détaillé avec délicatesse le *Prélude* de Prokofieff.

Les disques de musique légère étaient évidemment en tel nombre qu'ils submergèrent un peu les membres du jury. On ne retint à titre d'indication que le fameux *Parlez-moi d'amour*, de Lucienne Boyer, le roucoulant *Suppose*, de Joséphine Baker, et la délicate Ariette de Lévadé *Lise et Colin*, chanté par Robert Marino.

Des mentions furent en outre décernées à des enregistrements de caractères divers. On tint à récompenser la *Symphonie avec orgue*, de Saint-Saëns, dirigée par Coppola, à cause de la belle qualité de son *andante* et les *Chants Grégoriens* des Bénédictins de Solesmes pour la noblesse d'impression qui se dégage de cette émouvante exécution. La jolie atmosphère musicale qui entoure les castagnettes d'Argentina dans sa *Danse de la Vie Brève*, la couleur pittoresque de la voix de Rosita Barrios et l'intelligent humour de Georges Chepfer, dans ses paysanneries lorraines retinrent également l'attention du jury.

Enfin, en regrettant de ne pouvoir allonger le palmarès, étant donné le nombre considérable des disques de valeur, on accorda une mention particulière à l'ensemble des réalisations obtenues par notre grand saxophoniste national Viard et aux sketches de Bach et Laverne, dont on voulut souligner les qualités acoustiques exceptionnelles.

Tous les discophiles dignes de ce nom retrouveront immédiatement tous ces disques dans leurs collections. Les autres s'empresseront de se les procurer et reconnaîtront que le jury de *Candide* a fait preuve du goût le plus éclairé et le plus sûr. Ainsi chaque année, au printemps, ce Conseil de révision indiquera pour chaque classe les disques bons pour le service, pour le plus grand profit des sergents recruteurs de nos discothèques.



Un concours comme celui-ci présente un intérêt moral et artistique considérable.

Une telle compétition fait intervenir fort opportunément dans un milieu où règne tyranniquement la loi brutale de l'offre et de la demande, le suffrage des élites. Ce suffrage s'est fait attendre assez longtemps car il faut bien reconnaître que la grande foule a compris plus vite que ses guides naturels le bienfait miraculeux que lui apportait la machine parlante. Pendant que les délicats examinaient avec défiance les diaphragmes et les pick-up, pendant qu'ils tournaient et retournaient avec des moues dédaigneuses les tablettes de musique mise en conserve, le public se précipitait sur cette friandise nouvelle et s'en nourrissait avec gourmandise. Ainsi se créa ce formidable courant populaire qui orienta despotiquement la production de nos éditeurs vers l'esthétique de la rue. Aujourd'hui, toute une clientèle impose sa loi à nos producteurs. Pour améliorer le répertoire de nos maisons de disques, il faut lutter contre l'ignorance de l'acheteur. Il faut aussi réagir contre l'indifférence de l'élite. Un palmarès comme celui que vient de dresser le jury du Grand Prix du Disque, va fort utilement favoriser ce mouvement de réaction.

Il est temps de réhabiliter par exemple l'art de la musique de chambre qui, de jour en jour, s'affaiblit et se perd. Au cours d'une saison musicale, on a grand peine aujour-

d'hui à découvrir une ou deux séances de sonates, de trios ou de quatuors. Cette formule de concert est en voie de complète disparition. Le disque seul peut conserver à domicile ce goût raffiné de la musique pure développée rationnellement en dehors de tout souci lyrique, dramatique ou anecdotique. Il y a là un débouché fort important pour les compositeurs qui auront l'intelligence d'écrire pour le microphone. L'espoir de voir couronner, comme cette année, une sonate pour piano et violon peut décider nos éditeurs à enregistrer des ouvrages de ce genre que cette consécration rendra rémunérateurs.



Le vote du jury de *Candide* aura également l'avantage d'éclairer nos producteurs sur certaines qualités techniques et artistiques de leurs disques, dont l'importance leur échappe quelquefois. Comme tous les techniciens, les éditeurs sont parfois victimes d'une déformation professionnelle et on les étonne beaucoup en leur révélant certains mérites délicats dans des disques qu'ils trouvent parfaitement insignifiants.

Le jury de *Candide* se composait de personnalités choisies intentionnellement dans les milieux les plus différents puisqu'on y rencontrait entre autres notabilités un spécialiste de l'acoustique comme le Général Ferrier, une romancière comme Colette, des compositeurs aussi différents que Gustave Charpentier, Ravel et Maurice Yvain, deux artistes lyriques tels que Lucienne Bréval et Jean Périer, un artiste dramatique comme Jacques Copeau, un musicologue comme Maurice Emmanuel et des critiques phonographiques comme Dominique Sordet et Emile Vuillermoz. Eh bien, ces juges dont la culture d'oreille était si dissemblable se sont mis d'accord spontanément sur des réalisations dont le choix a dû étonner leurs fabricants sinon leurs signataires. Il y a là une indication intéressante pour les techniciens qui cherchent loyalement à pénétrer les secrets de cet art et de ce métier également mystérieux.

Le Grand Prix du Disque va ainsi mettre en lumière et par conséquent rendre « commerciaux » des disques classés jusqu'ici dans la catégorie des ouvrages à tirage limité, réservés à une poignée de délicats. Il va dissiper ainsi bien des malentendus et, à ce seul titre, méritera la gratitude de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'édition phonographique.

GÉRARD VOISIN.



L'Inde ancienne et les statues parlantes

Après vingt-cinq à trente ans de silence, l'histoire reprend la parole pour nous enseigner l'universalité et la permanence de cette préoccupation humaine : la reproduction mécanique de la parole articulée. Nous avons eu l'occasion d'exposer aux lecteurs de cette revue la série des renseignements qui, depuis deux ans environ, se groupent autour des quelques anecdotes rapportées, au début de ce siècle par Siry et plus récemment par un amateur allemand du phonographe, le Dr Lothar. L'enrichissement de cette série documentaire qui s'étend à présent sur 3 à 4000 ans ne peut surprendre que si l'on méconnaît la filiation des civilisations, l'accumulation, puis la transmission et la dispersion des trésors scientifiques amassés par les hommes de tous les temps pour les hommes qui leur succéderont.

Car il n'y a pas plus de génération spontanée dans le monde de l'esprit que dans celui de la matière, et la machine parlante que notre intelligence analytique et nos habitudes administratives attribuent à l'un de nos contemporains est en vérité l'œuvre de plusieurs